

Les orientations budgétaires au menu du conseil municipal

A l'occasion du dernier conseil municipal de la commune, le principal sujet évoqué fut le débat d'orientations budgétaires. Il avait été proposé à l'occasion de la dernière campagne électorale pour les municipales et est prévu au règlement intérieur du conseil.

Destiné à renforcer la démocratie locale, il permet à chacun d'accéder aux informations budgétaires et financières communales et de s'exprimer sur les perspectives et les projets de la collectivité préalablement à l'établissement du budget. Il a porté autour des trois principaux budgets gérés par la commune : le budget communal, le budget assainissement et le budget du CCAS (Centre communal d'action sociale).

Aussi, les frais de formation des bénévoles de la bibliothèque ont été étudiés. En octobre 2009, la commune a signé une convention de partenariat avec le Département concernant la gestion de la bibliothèque municipale. Dans ce cadre, le Con-

seil général organise chaque année des journées de formation dont les frais pédagogiques sont assurés par le Département, la commune n'ayant à supporter que les frais de déplacement. La bibliothèque municipale étant gérée par des bénévoles, ses gestionnaires ne peuvent bénéficier de frais de déplacement, alors qu'ils contribuent à créer du lien social au sein du village en participant notamment aux activités pédagogiques organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

En guise de reconnaissance, le conseil municipal a proposé de leur rembourser les frais de déplacement sur une base inspirée du dispositif existant dans la fonction publique, à savoir 16 € par repas et 0,30 € par kilomètre pour l'usage du véhicule personnel.

Enfin, le changement au CCAS a été officialisé. Annonciat Michel-Amadry, seule candidate, remplace Anne Troncin comme représentante de la commune au CCAS.